

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4571 - Vendredi 23 Février 2024 - Prix : 200 Fc

SONELEC :

Un problème de synchronisation avec les nouveaux moteurs



Le directeur général de la Sonelec
Soilihi Mohamed Djounaid

Dans un entretien accordé à La Gazette des Comores, le directeur général de la Sonelec Soilihi Mohamed Djounaid est revenu sur les coupures intempestives du courant dans la capitale et ses environs mais aussi des problèmes liés à la synchronisation avec les nouveaux moteurs.

Démarré depuis 3 mois, la situation était redevenue relativement stable, malgré quelques coupures sporadiques dans certaines régions. Mais depuis une semaine, les coupures se sont de nouveau intensifiées dans la capitale comme dans la périphérie. Une situation qui ne rassure pas la population surtout à l'approche du mois sacré de ramadan en mars prochain.

Tout était parti bien depuis l'arrivée et l'installation des nouveaux groupes.

LIRE SUITE PAGE 3

CHOLÉRA :

"Ce n'est pas une maladie honteuse, c'est une maladie comme les autres"

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

11 Chaanban 1445
Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Février 2024

Lever du soleil:

06h 06mn

Coucher du soleil:

18h 33mn

Fadjr : **04h 55mn**

Dhouhr : **12h 24mn**

Ansr : **15h 48mn**

Maghrib: **18h 36mn**

Incha: **19h 50mn**



LETTRES :

L'opus du gouverneur Anissi parle de souveraineté

Anissi Chamsidine, gouverneur de l'île de Ndzuani, pour la seconde fois consécutive, s'apprête à passer le flambeau à son successeur, récemment élu. A l'heure des premiers bilans, il signale son départ par un livre dédié à la question de la souveraineté archipélique. Nisis'uali Intsi – ceci n'est pas une réponse sort ces jours-ci aux éditions Bilk & Soul.

C'est le hasard qui fonde les rendez-vous de ce type. Un président de l'Union africaine se fait réélire dans des conditions controversées à la tête de son pays, les Comores. Un gouverneur d'île, pourtant censé lui être proche, décide de se retirer du jeu politique, par peur de se tromper dans ses choix. L'un et l'autre ne sont pas en guerre, mais semblent avoir épuisé les moyens de leur entente. Comme une manière de se dire au revoir, ils se regardent, filant, chacun de son côté, dans l'impossibilité de se dire les vérités qui fâchent. Cette histoire aurait pu servir dans les premières pages d'un roman en cours d'écriture. Elle ne signera que la fin d'un accord entre deux leaders politiques au destin si peu commun. Le premier poursuit son aventure à Beït-Salam, le second se retire de Dar Nadjah, à moitié persuadé d'avoir été lâché à mi chemin, mais satisfait de n'avoir pas trahi ses convictions.

Anissi Chamsidine, considéré comme une sorte d'outsider sur le front de la politique comorienne, quitte ses fonctions de gouverneur en mai prochain, en souhaitant le meilleur à son successeur. Cinq années à la tête de cette institution insulaire ont eu raison de ses nerfs. Pas de moyens, beaucoup de promesses, et la menace du couperet présidentiel sur ses épaules. Il n'a pas du tout l'air de vouloir en parler. Dans son premier opus,

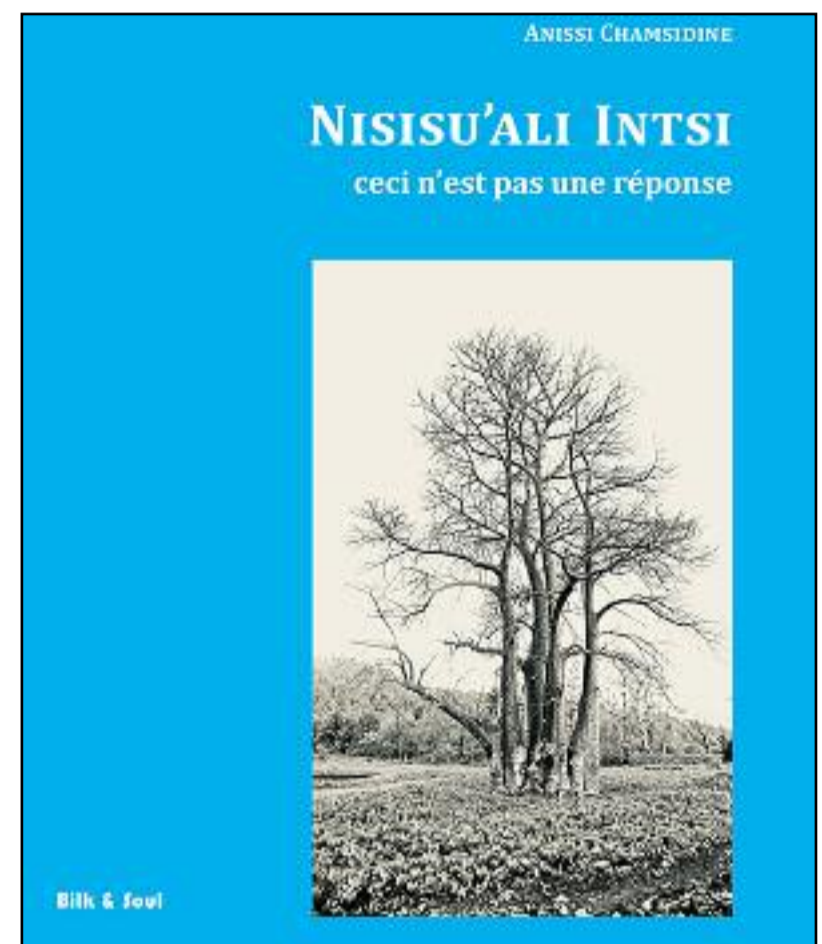
sorti il y a quelques semaines aux éditions Bilk & Soul, il préfère dissenter sur la souveraineté perdue d'une nation, qui ne demande qu'à renaître de ses cendres : « Je ne suis pas de ceux qui diraient que nous n'étions pas prêts pour notre indépendance arrachée à la petite cuillère. On n'est jamais prêt pour ce genre de décision ». Mais il retient la leçon d'indignité apprise durant toutes ces années sous tutelle coloniale. La souveraineté, « on en parlait en 1975. On n'en parle plus, de nos jours ». De quoi inquiéter : « À Maore comme dans le reste de l'archipel, le silence du grand nombre s'épaissit, mais la question demeure, pleine et complexe. « Wadzade watru wasirongoa ambaje ? » s'entend-on répliquer au moindre discours. Car bien souvent l'opinion a cette impression que nous – hommes politiques – avons déserté le terrain de la souveraineté archipélique ».

Mais voilà, c'est dit, en très peu de mots ! Nisis'uali intsi, son premier livre, décrit à sa manière le débat pour la dignité nationale que d'aucuns, pris dans l'obsession du pouvoir, ont délaissé pour ne plus s'occuper que de leurs desseins personnels. En sous-titre, une évidence digne d'un Magritte : « Ceci n'est pas une réponse ». Car l'apprenti essayiste ne prétend pas détenir une vérité politique. Cela fait un moment qu'il sonde ses pairs sur la question. En plein Covid-19, on l'avait vu s'insurger contre la gestion désastreuse de la maladie par l'ARS à Maore. Il avait tenté de bloquer les bateaux, en provenance de l'île sœur, à défaut de pouvoir discuter de la manière dont se gère une telle crise entre deux îles cousines. L'Etat central à Moroni l'a obligé à se taire. Lors de la campagne Darmanin-Macron, il y a deux mois, il a été parmi les rares à s'indigner, localement. Là encore, le ministère comorien

des Affaires étrangères lui a fait ravalé sa salive. Il avait mis en place un comité de surveillance pour éviter qu'aucun expulsé comorien ne soit renvoyé de Maore. Au Quotidien de la Réunion, qui l'interrogeait sur les limites d'une telle décision, il avait lâché ces mots : « Comment se fait-il qu'une forme de résistance à la bêtise humaine, dans un pays censé être souverain, soit à ce point réduite à néant ? Qui fait quoi réellement dans cette histoire ? Pour arriver à dire quoi à l'opinion ? Qu'est-ce qu'on cherche à démontrer ? »

En août 2022, Anissi Chamsidine initiait un projet de fondation, dédié à la mémoire des sacrifiés du Visa Balladur. Dans le Nyumakélé, à Mramani, au lieu-dit Bandramaji. Auparavant, il avait été vu à Mirontsy, où il consacrait la stèle érigée au nom des mêmes victimes par les enfants du Club Soirhane, une association culturelle. Mais son livre entend pousser la logique plus loin. Il y questionne le silence de ses pairs sur cette souveraineté perdue, s'insurge contre l'omerta entretenue autour des intérêts français dans la région, se demande pourquoi le pays continue à porter un nom attribué par la puissance coloniale, relève les mêmes incohérences dans la gestion des affaires politiques à Maore que dans le reste de l'archipel, se pose aussi la question de savoir à quand va se finir cette vision tronquée du pays pourtant défendue par le leadership local. S'il se refuse à donner une leçon à quiconque, on sent s'exprimer en lui le début d'un questionnement salutaire. « C'est difficile de se retrouver à la place qui est la mienne en politique, aujourd'hui, et de devoir me taire ». Ceci rejoint-il ses dernières sorties en politique ? Durant les dernières élections, il n'a pas manqué, en effet, de constater les errements du pouvoir en place. Ses prises de parole sur les réseaux sociaux, qu'il fréquente assidûment, ont pu interpeller un certain nombre de concitoyens.

« J'ai une histoire à vous raconter, avait-il écrit, en pleine tourmente électorale. Et peut-être que cela nous éviterait des prises de tête inutiles. Je dis que j'ai gagné ! C'est moi le plus fort, le plus armé ! Qu'est-ce que vous pourriez faire contre ça ? Rien ! Vous ne pourrez que me laisser dire... Mais je ne peux pas vous obliger, et de manière



cohérente, à croire que plus de 84% de voix qui ne sont pas allés voter vont admettre que j'ai gagné ! Ni les 37,7% qui sont allés voter contre moi pour qu'ils me reconnaissent comme leur président. Qu'est-ce qui va se passer après, si vous êtes d'accord avec moi ? On va devoir tous convaincre 8 milliards d'individus sur terre, pour qu'ils m'acceptent à leur tour ! Parce que c'est bien ce que ça veut dire ? Que tous ceux qui ne sont pas d'accord avec moi doivent être mis à l'amende, parce qu'il n'y a que moi qui aie raison. C'est ce qui s'est passé en 1974, rappelez-vous ! Les soroda ont viré les serrelamê de Maore pour pouvoir voter tranquille entre « pro français ». Et même après ça, ils n'ont eu que 66%, avec une trahison totale du droit international par la France. Mais comme on a laissé faire... 49 ans après, on continue à expliquer à tout le monde la supercherie. Et personne ne nous croit. C'est nous maintenant qui sommes les menteurs... » Les chiffres n'ont pas été tout à fait les mêmes – le président Azali a été élu à 57,2 % – mais on a compris que la spéculation du gouverneur était une manière de déconseiller l'irréparable à son président.

La boucle est ainsi bouclée ! Celui qui ne se considère pas comme un adversaire du pouvoir (« il n'a ni l'étoffe, ni la verve de l'éternel opposant » raconte un détracteur), ni comme un vassal (« c'est une tête brûlée,

qui ne supporte pas d'être inféodée », confie un proche), s'essaie à une autre voie. Celle du citoyen qui réfléchit aux enjeux archipélique, malgré ses pairs, qui n'en ont qu'après leurs petits intérêts, situés loin du concitoyen. Il se veut serein (« je n'ai tué personne, n'ai jamais détourné de bien public, ni même cherché à démolir mes adversaires ») et s'apprête à limer ses griffes depuis sa prochaine retraite. « J'ai conscience d'être redevenu un simple disciple dans l'assemblée des citoyens réunis, à force de guetter une espérance qui n'arrive pas. Homme de la mer, j'ai aussi ce sentiment d'avoir longtemps joué au capitaine sans boussole, dans un ciel sans étoiles où le seul échappatoire se résume à suivre les vents et les eaux. Je sais que ces éléments peuvent noyer le boutre. Voilà pourquoi je retourne sur les bancs de l'école. Pour apprendre à mieux naviguer par mauvais temps, au-delà de vouloir mener le boutre à bon port ». Anissi Chamsidine dit ne plus comprendre à quoi sert la politique dans un pays où l'on ignore le malheur du grand nombre, à force de kibri et de kiswa entremêlés. Il pense qu'en se retirant dans la région de Marahare, d'où il a surgi au milieu des années 1990, il trouvera peut-être le moyen de se ressourcer, afin de réinventer l'image du politique, en réponse à ceux qui lui ont donné leur confiance, hier.

Med (Muzdalifa House)

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

ENERGIE :

SONELEC, un problème de synchronisation avec les nouveaux moteurs**Suite de la page 1**

« L'instabilité de courant est causée beaucoup plus par notre logiciel qui pilote les groupes de la centrale de Voidjou. Selon nos techniciens, la version du logiciel est un peu vieille par rapport aux nouveaux groupes. Donc, il y a un problème de communication entre le logiciel et ces groupes, et ça perturbe la fréquence et des déclenchements très fréquents », tente d'expliquer le patron de la SONELEC, Soilihi Mohamed Djounaid.

Et de poursuivre : « Puisque si les fréquences des groupes ne sont pas les mêmes, ça défavorise la

synchronisation, il faut le faire de façon un peu manuelle au lieu. Donc, ils recommandent de changer le système de pilotage des groupes électrogènes afin de stabiliser et éviter les déclenchements ». Face à cette situation, la société dit attendre des experts du Maroc pour confirmer ce diagnostic des techniciens de la société. « A partir de ce diagnostic, on sera sur de faire ce qu'il faut pour être stable. C'est en général le problème, et je vous assure qu'en réalité avec la puissance qu'on a installée, il ne devrait pas y avoir de problème d'électricité. Elle devrait couvrir la totalité de l'île », précise-t-il.

Selon toujours le patron de la Sonelec « ce sont des travaux techniques et d'expertise, tout dépend de leur fonctionnement. Mais, nous faisons tout notre possible pour régler cette situation. Les experts seront là dans quelques jours. Sachant aussi que des révisions des moteurs sont en cours dont la mini-centrale de Mitsamiouli et un groupe de la centrale de Voidjou, puisque les pièces de rechange ne sont pas livrées en totalité. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle la région ne reçoit pas convenablement l'électricité ces derniers jours. Une fois terminé, la région aura le courant comme

avant ».

Concernant la révision des groupes, le directeur général de la SONELEC montre que leur fournisseur a fait un grand retard et qui a permis à la société d'accuser un énorme retard aussi sur les révisions. « Nous attendons la livraison totale de toutes les pièces. Notre fournisseur a évoqué un problème technique lié au transport. Il a promis qu'il va nous livrer dans deux semaines. Et cela va impacter effectivement notre calendrier initial et impacter aussi le mois de ramadan.

En ce qui concerne le mois de ramadan, M. Djounaid a montré

que c'est un mois où le besoin en électricité reste permanent, dans la journée comme dans la soirée. « Ça pompe beaucoup, c'est la période de forte consommation. Nous avons anticipé pour qu'on soit vraiment stable. Mais, vu le retard de livraison des pièces, j'ai un peu peur de ne pas pouvoir satisfaire la demande en totalité pendant la période de pointe. Nous faisons l'impossible pour qu'on soit au rendez-vous », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

CHOLÉRA :

"Ce n'est pas une maladie honteuse, c'est une maladie comme les autres"

En 24 heures, le pays a enregistré sept nouveaux cas. L'on compte actuellement 22 personnes dans les sites de prise en charge et 77 patients déclarés guéris depuis l'apparition de l'épidémie du choléra.

Au total 22 personnes se trouvent dans les sites de prise en charge dont sept nouveaux cas. Cette maladie diarrhéique qui a déjà causé la mort de 06 personnes dont trois enfants, continue de sévir dans le pays. À Ngazidja, 4 districts sur 7 sont affectés par le cholera plus particulièrement le district du centre. La capitale constitue l'épicentre de l'épidémie avec des foyers enregistrés par ordre de gravité dans les quartiers Hankounou, Sanfil, Bacha, Badjanani, Naziko et Coulée. Des

cas sporadiques ont été notifiés dans les districts de Mbadjini-Est, Hambou et Mitsamiouli.

Plus inquiétant, certaines personnes sont négligentes face à la gravité de cette maladie. À Volo-Volo par exemple, ils sont peu ceux qui appliquent les mesures barrières contre cette épidémie. Nombreux sont ceux qui mangent les brochettes sans se laver les mains, sans se soucier des règles hygiènes. D'autres préfèrent se cacher ou prendre la fuite s'ils présentent les symptômes. Ce qui rend la tâche difficile aux agents de santé qui travaillent d'arrache-pied pour sauver des vies.

Dans une vidéo relayée par le ministère de la santé, un parent de trois patients à Samba sensibilise à son tour. « J'ai mes trois enfants hospitalisés. Vendredi dernier, un de

mes enfants a été atteint par la maladie, le samedi le deuxième l'a suivi et le dimanche, c'était le tour du dernier. Je lance ce message pour que les comoriens comprennent que cette maladie est dangereuse, il faut faire vite pour se rendre à l'hôpital, pour ne pas risquer sa vie et celle de l'entourage. J'ai eu la chance, le ministère a déployé des agents chez moi pour décontaminer et chez le voisin. Ils nous ont donné des médicaments préventifs et des kits hygiéniques. Les médecins sont là pour veiller à notre santé. Ce n'est pas une maladie honteuse, c'est une maladie comme toutes les autres, donc allez à l'hôpital », témoigne Artamissou Zakaria.

Notons que l'on peut mourir de cette maladie en quelques heures en l'absence de traitement. Dans les cas graves, il y a apparition brusque de



Photo d'illustration

diarrhée aqueuse avec nausées et vomissements pouvant entraîner des pertes liquidiennes jusqu'à un litre par heure. Les complications possibles du choléra sont entre autre la déshydratation ou encore le collapsus circulatoire pouvant mener au décès en quelques heures. Les médecins recommandent de redoubler la vigilance et veiller à l'hygiène. Il est recommandé de se laver régulièrement les mains avec de

l'eau propre et du savon, ou en utilisant une solution chlorée avant de faire la cuisine, avant de manger, de s'occuper d'un bébé, bien cuire les aliments, ne pas manger d'aliments non cuits à moins qu'ils ne soient pelés ou décortiqués et bien lavés, boire de l'eau potable, etc. Environ 77 patients sont déclarés guéris depuis l'apparition de l'épidémie.

Andjouza Abouheir

DIPLOMATIE

Aneshwaren Maistry bientôt en fin de mission à Moroni

La mission de Aneshwaren Maistry à Moroni en tant qu'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud va prendre fin le 31 mars prochain. Dans ce contexte, l'ambassadeur sud-africain a été reçu hier 22 février par le patron de la diplomatie comorienne.

Bientôt, la République d'Afrique du Sud doit avoir un nouveau représentant à Moroni. Une annonce qui signifie la fin de la mission du M. Aneshwaren Maistry dans le pays. Ce diplomate sud-africain s'est entretenu hier avec le chef de la diplomatie comorienne Dhoiher Dhoulkaml. Un entretien qui a permis au ministre des affaires étrangères du pays de saluer les efforts fournis par le diplomate sud-

africain pour le renforcement des relations entre Moroni et Johannesburg. « Pendant toute votre mission à la tête de la représentation sud-africaine à Moroni, vous avez

œuvré pour que les relations historiques entre nos deux pays perdurent. Je retiens de vous un exemple parfait et vous souhaite le meilleur », a déclaré le ministre Dhoiher

Dhoulkaml.

Cet ambassadeur sud-africain en mission dans le pays depuis 2020, a beaucoup travaillé en synergie avec le gouvernement surtout dans la gestion de crise de la covid 19. Et c'est dans ce sens que Aneshwaren Maistry a souhaité que son successeur contribuera davantage à l'amélioration des relations et de la coopération entre les deux parties. « J'ai eu un entretien avec le Président Azali Assoumani pour l'informer de la fin de mon mandat aux Comores le 31 mars 2024. Nous avons fait le point sur l'évolution de nos relations au cours des quatre dernières années et le Président a déclaré qu'il compterait toujours sur moi pour être l'ambassadeur du peuple comorien, quelle que soit ma prochaine affectation », a-t-il écrit sur les réseaux

sociaux.

Ce diplomate africain s'est vu remercier par le chef de l'Etat d'avoir contribué au renforcement de la coopération entre les deux pays, dans le domaine de la santé, sur le renforcement des capacités de forces de l'ordre et autres secteurs liés au développement du pays. L'ambassadeur sud africain s'est réjoui d'avoir effectué une mission sans contrainte majeure avant de se féliciter pour la position audacieuse de son pays sur la question du Moyen Orient et particulièrement la situation dramatique imposée aux palestiniens de Gaza par Israël et le besoin de paix à travers la solution à deux États.

Kamal Gamal



L'ambassadeur de l'Afrique du Sud reçu à Beit Salam. Ph d'archive)

BILAN BIMESTRIEL DU PROJET GPS :

La COI se réjouit des activités réalisées à 90%

La commission de l'océan indien (COI) à travers son comité de pilotage du projet de Gouvernance, paix et stabilité (GPS) a dressé le 16 février dernier, un tableau récapitulatif des actions prévues à travers les deux dernières années. Ainsi, elle a été satisfaite d'un bilan positif estimé à 90% de réussite avant de promettre une enveloppe de 450.000€ pour la promotion des activités des acteurs non étatiques dans les perspectives de paix en 2024.

Le 16 février 2024 à l'île de Maurice, la commission de l'océan Indien (COI) a confirmé la valeur ajoutée d'une action collective et de la mise en réseau pour renforcer la gouvernance et la stabilité en Indianocéanie. Cette avancée positive est liée aux conclusions données par le troisième comité de pilotage du projet Gouvernance, paix et stabilité (GPS) de la COI tenu les 12 et 13 février 2024 aux Seychelles. « Les résultats du projet GPS sur 2023 et le plan de travail validé pour 2024

marquent des avancées positives en collaboration avec les institutions nationales et les acteurs non-étatiques », lit-on dans un communiqué de la COI.

Cette année 2024, correspond à la troisième année de mise en œuvre dont le principe est d'appuyer les initiatives visant à consolider le rôle de la commission dans la promotion de la paix et de la stabilité à travers le déploiement de son unité de gouvernance, nouvellement créée. « La commission entend ainsi valoriser le savoir-faire régional et asseoir ses capacités en termes de suivi des contextes politiques et de médiation conformément aux attentes des Etats membres. Et 2024 sera aussi une année de soutien direct aux acteurs non-étatiques pour la promotion de la paix, du dialogue social ou des droits humains grâce à un appel à projets pour une enveloppe totale de 450.000 € », poursuit-il.

Ainsi le projet GPS est lancé au dernier trimestre 2023, près de 10 projets élaborés sur 12 mois, autour de la sensibilisation à la participa-

tion active des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables dans la vie publique, l'éducation citoyenne et la cohésion sociale seront soutenus dans le cadre de cet appel à projet. Concernant cela, le comité de pilotage a également saisi l'opportunité de faire le bilan des activités de 2023 jugé positif à 90%. Ce comité a présenté des activités réalisées à 90% en 2023 caractérisées tout d'abord par la poursuite de l'appui et le renforcement des acquis en 2022, puis la redynamisation des trois réseaux dont l'Association des Parlements des États membres de la COI, le réseau électoral de l'océan Indien, la plateforme des femmes en politique de l'océan Indien qui disposent actuellement de leurs statuts et le règlement intérieur et plan d'action.

Et ensuite la création d'un cadre de dialogue entre les organes de gestion des élections, partis politiques et médias concernant les bonnes pratiques électorales et enfin la mobilisation des organes de la société civile à proposer des actions concrètes dans les domaines de la



prévention de crise, des processus électoraux et de la bonne gouvernance à travers un appel à projet. Ce comité n'a pas manqué de se réjouir à l'occasion de la mise en place de l'unité de gouvernance au sein de la COI pour assurer la pérennisation du projet dont 8 formations organisées à destination de divers publics : professionnels des médias, organisations de la société civile, commissions des droits humains, parlements, organes de gestion des élec-

tions. Et de rappeler que ces formations ont été organisées en réponse aux demandes des États membres de la COI. Concernant ce succès, les membres du COPIL ont salué les résultats positifs et les efforts mis en œuvre ainsi que la synergie entre les parties prenantes pour l'atteinte des objectifs du projet.

Kamal Gamal

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de l'Aménagement
Du Territoire, de l'Urbanisme,
Chargé des Affaires Foncières
et des Transports Terrestres



Appel à candidature pour le recrutement d'un (e) Responsable de Passation de Marché (RPM) du PROJET REGIONALE DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE EN AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE AUX COMORES (PRRC)

Date : 21 Février 2024

1. Contexte:

L'Union des Comores a bénéficié d'un fonds d'investissement d'un montant de 5 millions de dollars US de la Banque Mondiale afin de renforcer la résilience des populations vulnérables aux chocs climatiques dans les pays d'Afrique orientale et australe. Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1 : Gestion des risques climatiques et financement de la réponse aux urgences

Composante 2 : Investissements dans les infrastructures et leur gestion durable pour la résilience climatique

Composante 3 : Protection sociale adaptative pour des communautés résilientes.

Composante 4 : Gestion de projet

Composante 5 : Composante de réponse d'urgence

Les objectifs du Projet Régional sont d'améliorer la gestion des impacts climatiques en rapport à l'eau en Afrique de l'Est et australe et, en cas de Situation de Crise ou d'Urgence Admissible, d'y répondre rapidement et efficacement.

Ainsi, dans le cadre de l'exécution de ce Projet d'une durée de 5 ans, date de mise en vigueur du Projet et selon les directives de la Banque mondiale, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres se propose d'utiliser une partie de ce financement, pour la mise en place de l'Unité de Gestion du projet pour recruter un **Responsable de Passation de Marché (RPM)**.

2. Missions du Responsable de Passation de Marché

Sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet, et en étroite coordination avec le Responsable Administratif et Financier du projet, le RPM a pour mis-

sions principales la programmation, l'organisation, la supervision et le contrôle du processus de passation des marchés du projet, avec préparation de tous les documents y afférents. Elles sont réparties comme suit:

* Assure le suivi de l'utilisation des biens et des services fournis par le Projet, en élaborant et tenant à jour les rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes du Projet et veillant à ce que leur maintenance soit effectuée selon les méthodes efficaces et économiques.

* Veille au respect des accords avec l'IDA et notamment à l'application des dispositions de passation de marchés inscrites à l'AF, ceci à tous les stades des acquisitions de biens et de services, de l'exécution des travaux et de missions de consultants ;

* Appuie le RAF chaque fois que nécessaire dans sa responsabilité de veiller à ce que les montants des paiements aux prestataires soient conformes aux termes du contrat/marché

* Assure la programmation des marchés y compris la responsabilité de la gestion du STEP.

Pour avoir les descriptions détaillées des tâches et responsabilités du **Responsable de Passation de Marché (RPM)**, les candidats peuvent retirer les Termes de référence du Personnel de l'Unité de Gestion du Projet auprès du « **Point Focal Principal du Projet PRRC** » Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres / Manifestation d'intérêt N°202/01/MATUAFTT-PFPRRC/Intitulé du poste » BUREAU DATUH/Moroni -Hadoudja/ Tél : 335 91 71,

Ou envoyer un message à l'adresse mail suivant pour recevoir les TDRs: directiondatuh@gmail.com

3. Qualifications et expériences professionnelles

Le RPM doit avoir au moins un BAC+4 en ingénierie, génie civil, économie ou gestion, passation de marchés, ou équivalent Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la passation des marchés. Avec des bonnes connaissances des procédures de l'IDA ou d'autres institutions financières internationales, Bonnes capacités rédactionnelles, Bonne maîtrise de la langue française (oral et écrit) et des outils informatique (en particulier MS Word).

4. Composition de dossiers de Candidature :

- * Curriculum vitae détaillé et coordonnées pour contact rapide
- * Lettre de motivation datée et signée
- * Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- * Copies certifiées de diplômes et des attestations
- * Copie de la carte d'identité biométrique
- * Certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois
- * Certificats de travail
- * Noms, adresses, téléphones de 3 personnes références à contacter

5. Dépôt de dossier :

Les dossiers de candidatures doivent être remis au plus tard le **28/02/2024** auprès du « **Point Focal Principal du Projet PRRC** » Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres, sis à Moroni-Hadoudja, sous plis fermé dans une enveloppe portant la Mention suivante : **Recrutement au poste du Responsable de Passation de Marché (RPM)**.

جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تكامل - تنمية
وزارة التخطيط العمراني والإسكان
والمناطق الحرة، مكتب شؤون الأراضي والتعديلات

PÉNURIE DE RIZ ORDINAIRE À MOHÉLI

Quatre questions au directeur régional de l'ONICOR

Suite à la rupture incessante du riz ordinaire à Mohéli, La Gazette des Comores a interrogé le directeur régional de la société nationale d'importation et de commercialisation du riz (ONICOR) Abdou Madi Mari ex-ministre de la défense sous le régime d'Azali I.

Question : Nous avons remarqué que ces derniers temps il y a une pénurie de riz à Mohéli. Quelle est l'origine de cette rupture ?

Abdou Madi Mari : dans un premier temps je peux rassurer la population qu'il n'y a pas une pénurie de riz au Comores. Il y a suffisamment de riz actuellement à Anjouan et à Ngazidja. C'est à Mohéli où nous avons quelques problèmes. La cause c'est tout simplement un problème lié à l'acheminement dans l'île. Vous savez tous que l'ONICOR ne possède pas son propre bateau pour assurer la distribution de riz dans les îles. On négocie toujours avec des bateaux privés pour le transport vers Mohéli. Et la plupart du temps ces bateaux une fois

arrivés à Anjouan préfèrent charger d'autres marchandises au lieu du riz car le chargement des marchandises sont payés directement tandis que le processus de paiement du riz est assez long. Le deuxième facteur qui nous handicape c'est au niveau des dockers. Avant il y avait des dockers suffisants dans le port d'Anjouan pour assurer l'embarquement de ce produit alimentaire. Actuellement ce n'est pas le cas vu qu'il y a un service qui gère ces dockers. Ils sont devenus comme des fonctionnaires d'État. Ils travaillent à partir de 7h30 jusqu'à 14h30 alors que souvent les bateaux qui acceptent de nous transporter le riz, doivent se charger jusqu'à 18h voir même 19h selon la journée. Donc tout cela prend du retard. Actuellement il y a quelques soucis car on a 22 conteneurs qui sont à Mutsamudu et qui devraient être acheminés ici.

Question : quelles solutions proposez-vous pour remédier à ces problèmes ?

AMM : Actuellement on n'a pas une solution à long terme. On continue de négocier toujours avec les

armateurs de ces bateaux sinon il fallait voir avec le Bima ou encore le Falki djema pour qu'ils aient des installations permanentes permettant de transporter ce riz. Il fut un temps où la direction générale de l'ONICOR avait négocié avec le ministère des transports pour que le navire Bima parte à Madagascar pour des travaux permettant d'installer directement nos conteneurs de riz mais malheureusement ces négociations n'ont pas abouti et nous sommes toujours dans une impasse.

Question : nous avons remarqué aussi que même avec l'arrivée de quelques cargaisons, cela est loin de suffire par rapport à la commande des commerçants. Comment vous gérez la distribution ?

AMM : Ça c'est aussi un problème très difficile car si je prends par exemple la dernière cargaison qui était arrivée, la dernière fois on avait 22 conteneurs de riz à prendre depuis Anjouan. Et le bateau auquel on n'avait pu négocier ne nous avait ramené que 4 conteneurs. C'est impossible à gérer. On était obligé



de distribuer cette petite cargaison en fonction de nos commerçants. Il y'a ceux qui avaient payé depuis 2023 et aujourd'hui on est en 2024, ils n'ont toujours pas reçu leur riz. On les a priorisé d'abord sachant encore qu'elle ne sera pas suffisante pour eux. On n'a pas la capacité de stocker le riz dans nos magasins ni même de contrôler les prix chez les commerçants. Souvent on effectue des descentes avec la gendarmerie pour contrôler le prix de vente dans les magasins mais ça nous décourage aussi car on leur fournit peu par rapport à leur demande.

Question : quel message donnez-vous à la population ?

AMM : je n'ai pas un message particulier pour l'instant. Toutefois je prie la population de bien respecter les prix fixés par l'État pour l'intérêt de tous, car malgré les difficultés que nous traversons actuellement, je reste optimiste que les choses finiront toujours par s'arranger. Mais faire rehausser les prix pour des fins personnelles c'est un pêché et cela est nuisible.

Propos recueilli par Riward

FOOTBALL, DERBY DE MORONI

Union Sportive de Zilimadju prend le large

Le Derby de la capitale qui s'est tenu mercredi dernier au stade de Moroni a encore une fois attiré les masses mais, s'est révélé d'une pauvreté dans la production de jeu. Toujours est-il et personne ne peut leur reprocher, la victoire et les trois points sont revenus aux visiteurs du jour, l'Union Sportive de Zilimadju (USZ) communément appelé Bonbon Ndjema.



En attendant la décision de la commission d'appel régionale de la ligue de Ngazidja concernant la requête d'USZ contre la décision de la Commission d'Homologation et de Discipline de leur enlever trois points suite à l'incident survenu contre FC Hahaya, Bonbon Ndjema a repris sa couronne. Si l'ambiance par les tribunes était assurée par les deux kops de supporters, sur le terrain, les vingt-

deux (22) acteurs ont eu du mal à produire du jeu. N'eut été la fulgurance du jeune attaquant de Bonbon Ndjema, Hadji alias Messi, la rencontre se serait passée de commentaire sur le plan de la production.

Si Bonbon Ndjema avait large-

ment le contrôle du match grâce à un milieu de terrain formé autour du capitaine, Hilali Massulaha, le jeu produit par les deux équipes laissait à désirer. Grâce à ses individualités, les blancs de Zilimadju ont pu sortir leur épingle de jeu avec des attaques

placées qui ont énormément fait du mal à la défense de Volcan souvent prise à défaut. L'explosivité de Hadji sur le côté droit de l'attaque et les appels en profondeur de Soule ont eu raison d'une défense trop timorée.

Peu avant la demi-heure de jeu, sur une accélération de Hadji, qui a passé en revue toute la défense adverse, USZ a ouvert la marque sur une reprise de l'inévitable Soulaïmana Mohamed qui marquait là son 12e but de la saison. La faiblesse avérée de Volcan Club durant ce match ne les a pas empêchés de mettre en difficulté par moment la défense de Bonbon Ndjema. Dix minutes avant la pause, Simba le capitaine a raté un penalty repoussé sur le montant droit par Djawad le gardien emblématique de Bonbon Ndjema. C'est le score acquis à la mi-temps.

Au retour des vestiaires, la physionomie du match a quelque peu changé, dans la mesure où Volcan a essayé d'imposer son rythme. Maladroits, les attaquants de Volcan n'ont jamais pu mettre en difficulté la défense à trois de Bonbon Ndjema. Reprenant du poil de la bête après la rentrée de l'autre jeune prodige, Flavio, USZ a fait reculer le bloc bas de Volcan qui ne procédait que par voie de contre-attaque. Peu de temps après son entrée en jeu, Flavio en fixette sur la défense a donné un ballon en décalage à Soule que ce dernier a glissé pour une reprise de Hadji qui a fait bouger le filet de Volcan pour la deuxième fois. Après cette victoire, USZ prend sa revanche sur le match-aller qu'elle avait perdu (2-1).

Imtiyaz

CHAMPIONNAT DE NGAZIDJA

FC Hantsindzi, sanctionné par la Commission d'homologation

Lors de la quatorzième (14e) journée du championnat régional de Ngazidja de football, des incidents ont été signalés et relayés par plusieurs médias en ligne. Une vidéo devenue virale montre un joueur de Djabal avec la lèvre en sang. Selon les commentaires, il aurait été agressé par des supporters de FC Hantsindzi.

C'est l'affaire du moment, qui secoue le monde du football à Ngazidja. Les incidents survenus lors de la défaite de Djabal FC (1-0) au stade Fezinda de Hantsindzi contre l'équipe de la

localité du Mbwanku. Dans des vidéos postées sur les réseaux, on y voit des supporters de Djabal poussant un minibus qui aurait été attaqué et dégonflé les pneus par des supporters de Hantsindzi. Une autre vidéo, montre des échanges de noms d'oiseaux entre supporters et joueurs de Djabal reclus dans le grillage qui sert de barrière de sécurité. Mais l'image la plus marquante, reste celle du joueur de Djabal qui saigne de la lèvre inférieure sous le motif qu'il aurait été agressé par des pseudos supporters de l'équipe adverse.

Saisie en premier ressort, la

commission d'homologation et de discipline de la ligue a rendu une décision qui risque de ne pas plaire à tout le monde surtout au club de Hantsindzi. « FC Hantsindzi est interdit de recevoir ses matchs au stade Fezinda de Hantsindzi pendant un an à compter de la publication de ce présent P.V. Elle recevra ses matchs à huis clos pendant la même période et une interdiction de ses supporters en déplacement » lit-on dans le procès-verbal 24-014/CHD/LDNG/FFC du 20 février 2024.

Pour motiver sa décision, la CHD s'est appuyé sur les disposi-

tions de l'article 117 des règlements généraux. « Selon l'article 117 des règlements généraux, l'équipe recevant est chargée de la sécurité avant, pendant et après le match. Une défaillance de sécurité a été constaté à tous les niveaux » poursuit la commission d'homologation.

En outre, la CHD rejette la réserve de qualification déposée par Djabal FC « La réserve de qualification formulée par Djabal Club sur l'agression de ses supporters et un de ses joueurs est rejetée pour mal formulation car l'agression physique ne fait partie des réserves de qualification. » La CHD a aussi

sanctionné un autre acteur de cette rencontre, en l'occurrence, le journaliste Kadafi alias CR7, reconnu d'avoir craché à l'endroit d'un officiel « En application de l'article 334 des règlements généraux, le journaliste Kadhafi alias CR7 est interdit de stade pour une période de deux ans. » En tout cas, la décision d'interdire de terrain les supporters de Hantsindzi passe mal auprès des autorités de la localité qui ont promis de lire un grand Hitma pour réfuter les accusations.

Imtiyaz

Le Secteur Bancaire : endettement des ménages

Le rôle de la Banque Centrale des Comores (BCC) est devenu sujet, ces dernières années, de nombreuses critiques en raison de l'application en cascade, par les banques commerciales, des taux d'intérêts bancaires auprès des ménages les plus modestes. Une conception libérale des économies modernes, laissant libre cours au marché pour s'autoréguler lui-même, indépendamment des effets néfastes qu'ils génèrent dans les économies fragiles et non industrialisées.

Dans le domaine de la microfinance (Meck et Sanduk), l'offre du « Prêt sur Gage » ou « Or contre argent », est le plus convoitée par les ménages modestes lors de grands mariages coutumiers. Les taux d'intérêt bancaires sont excessifs et varient entre 7% (taux d'escompte) et 25% TAEG (Taux Annuel Effectif Global), incluant les frais d'ouverture et de renouvellement de dossier, les frais d'assurances, les coûts des garanties etc.

Il en résulte qu'à chaque fin d'échéance, les clients non solvables finissent par procéder à la

vente des « biens familiaux ». Ces ventes servent, de la part des Institutions de la microfinance, à couvrir des dépenses d'investissement telles que l'immobilier. Cependant, au sein des familles, on assiste aux séparations de couples et à la propagation des maladies d'AVC (Accident Vasculaire Cérébrale). Le pays observe le coût d'évacuation sanitaire le plus élevé dans le continent, en proportion du PIB. Les principales destinations sont : Dar-Es-Salam, Ile Maurice et Madagascar.

Il est sans équivoque que l'essor du secteur bancaire génère une surliquidité bancaire, communément appelée « stock de dépôts oisifs », qui demeurent inaccessibles aux unités de production. Plus de 75% des petites et moyennes entreprises (PME/PMI) n'ont pas accès au financement du crédit à l'économie pour combler les déficits, selon le Rapport de l'UCCIA de 2023.

Plus alarmant, la Banque Centrale (BCC) ébranlée par le « Tsunami Nazra » vient de mettre sous surveillance certaines



banques commerciales de la place, au moment où le passif de la SNPSF s'élève à 7,4 milliards de francs comoriens, financés par l'État et le Trésor français, via l'Agence Française de Développement (AFD).

L'urgence consiste à restructurer le système monétaire à travers un marché financier plus intelligent, règlementé, à l'instar des pays de la zone, par une politique de taux d'intérêt bancaires

de nature « taux d'usure » inférieur ou égal 6%, contre 24% du taux d'intérêt global (TAEG), en pratique dans le secteur bancaire. Cela contraste avec la pratique courante dans les pays développés qui repose sur la « création « monétaire ex-nihilo », des crédits basés sur la confiance, au profit de l'économie.

SAANDI MOUIGNIDAHO
Economiste

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores recrute pour son **Unité de Coordination du Projet (UCP), un expert en suivi évaluation.**

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence en envoyant une demande à l'adresse mail suivante : djaanfarae@yahoo.fr Cc : infospaesc@gmail.com ou de prendre connaissance des termes de référence à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Date de publication : 07 février 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 27 février 2024 à 12h30 heure locale de Moroni

1. PROFIL REQUIS

L'expert en suivi évaluation de l'UCP devra :

(a) Avoir un diplôme supérieur équivalent au moins (Bac + 4 années) dans les domaines d'éducation suivante : **Statistiques, informatique, Gestion de Projet, ou autres domaines connexes ;**

(b) Disposer d'une expérience professionnelle de 3 ans au minimum dans le domaine du suivi-évaluation des projets de développement financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires ;

(c) Avoir des connaissances en techniques de gestion de projets en général et de suivi-évaluation en particulier; en système informatique de suivi-évaluation et la définition d'indicateurs ;

(d) Avoir des connaissances des Procédures et exigences de la Banque Mondiale en Matière de Suivi Évaluation ;

(e) Avoir une bonne communication écrite et orale ;

2. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois avec une période d'essai de 6 mois renouvelable une fois.

Si à l'issue de cette période de 12 mois, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an, renouvelable selon les conclusions du rapport annuel d'évaluation de chaque année.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- Une lettre de motivation adressée à monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores ;

- Un curriculum-vitae actualisé ;

- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;

- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;

- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les dossiers de candidature seront déposés **au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet PAESC, Route de Salimani – Sahara – Moroni**

4. CONDITIONS D'EMPLOI

• L'expert en suivi évaluation sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;

• C'est un poste individuel à temps plein ;

• L'expert en suivi évaluation est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.